

ANNEXE 1 – DIAGNOSTIC PARTAGÉ

Guide de lecture du plan d'actions :

Le plan d'actions est structuré autour de 3 axes thématiques et d'un axe transversal, reflet des priorités identifiées lors du diagnostic du territoire.

AXE N°1 : Communication et Interconnaissance

AXE N°2 : Accès aux droits et accessibilité

AXE N°3 : Services aux familles et soutien à la parentalité

AXE N°4 : Coordination de l'offre à l'échelle intercommunale

Actions réalisées et/ ou en cours sur le territoire :

COMMUNICATION ET INTERCONNAISSANCE :

- Sortie Intercommunale destinée aux séniors au musée de l'Art Naïf (Action nouvelle)
- Visite virtuelle de Notre Dame afin de permettre aux personnes souffrant d'un handicap de participer à un événement culturel et convivial. (Action nouvelle)

ACCES AUX DROITS ET ACCESSIBILITE :

- Ateliers numériques destinés aux séniors. (Action nouvelle)
- Permanences Aidants Connect pour accompagnement de toute démarche en ligne répondant aux besoins de la population. (Action nouvelle)
- Mise en place des visites à domicile afin de faciliter l'accès aux droits des personnes ne pouvant se déplacer sur le territoire : 95 aides administratives de janvier 2024 à ce jour. (Action nouvelle)

FAMILLES ET PARENTALITE :

- Coordination de la compétence ALSH
- Harmonisation des offres ALSH (Recrutement d'un Coordinateur) (Action nouvelle)
- Suivi de la politique d'accueil
- Création de projets Inter Centres (Action nouvelle)
- Acquisition d'un logiciel "Portail Familles CCGM" (Action nouvelle)
- Lutte contre les Violences Intra-Familiales : Convention avec l'association du Bus Etincelle permanences quotidienne sur 3 communes du territoire. (Bazemont, Chavenay, Crespières). (Action nouvelle)
- Permanences mensuelles en Mairie de Mareil-Sur-Mauldre avec l'association ALDS dans la démarche d'accompagner les aidants familiaux. (Action nouvelle)

Voir plan d'actions ci-joint.

ANNEXE 2 - LISTE DES EQUIPEMENTS ET SERVICES SOUTENUS PAR LA COLLECTIVITE LOCALE

Liste des équipements et services CAF dans le respect des compétences détenues.

EXEMPLE DE SERVICE / EQUIPEMENTS	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
	EAJE
Crèche Familiale de Maule	Crèche Familiale de Maule Maison Pierre Pecker - Allée Carnoustie – 78580 Maule
Multi-Accueil	Les Pitchouns – 20 pl du Général de Gaulle – 78580 Maule
Multi-Accueil	Do Ré Mi – 7 Rue des Ecoles – 78450 Chavenay
Multi-Accueil	Saperlipaupette – 19 Rue Bernard Deniau 78810 Feucherolles
Multi-Accueil	Le Petit Prince – 3 pl Henri Hamel – 78860 Saint-Nom-La Bretèche
Micro-crèche PAJE	La Ronde des Doudous – 2 Rue du Clos Noyon 78580 Maule
Micro-crèche PAJE	Les P'tits Petons- 2 Rue Maurice Berteaux 78580 Maule
Micro-crèche PAJE	Les Petits Crayons – 2 Allée des Crayons 78124 Mareil-Sur-Mauldre
Micro-crèche PAJE	Lovely bb – 7 Rue des Fourneaux 78580 Bazemont
Micro-crèche PAJE	Lovely Two bb – 6 Rue Saint-Jacques 78810 Davron
Micro-crèche PAJE	Les Coloriés de Chavenay – 4 Rue de Gally 78450 Chavenay
Micro-crèche PAJE	A 2 Pas - 1 Ruelle des Bourbiers 78121 Crespières
ALSH périscolaires et extrascolaires – 3-11ans	
ALSH extra/péri Elémentaire	ALSH Charcot Elémentaire Rue du Clos Noyon – 78580 Maule
ALSH extra/péri Maternel	ALSH Charcot Maternel – Bd des Fossés - 78580 Maule
ALSH extra/péri Maternel	ALSH Coty Maternel - Allée du Verger – 78580 Maule
ALSH extra/péri Elémentaire	ALSH Coty Elémentaire - Chaussée St Vincent – 78580 Maule
ALSH périscolaire et extrascolaire	ALSH péri et extra Maternel et Elémentaire - "La Ruche" 1 Rue des Ecoles –78450 Chavenay
ALSH périscolaire et extrascolaire	Accueil de Loisirs "Les Zébulions" - 11 Rue St Martin 78121 Crespières
ALSH périscolaire et extrascolaire	Centre de Loisirs La Farandole – 19 Rue Bernard Deniau – 78810 Feucherolles
ALSH périscolaire	ALSH périscolaire- 3 Rue d'Aulnay - 78580 Bazemont

ALSH périscolaire maternel	Accueil Jean de La Fontaine – Rond point des Ecoliers 78860 Saint Nom La Bretêche
ALSH périscolaire Elémentaire	Accueil Victor Hugo – Rue du Clos de La Motte –78860 Saint Nom La Bretêche
ALSH Adolescents – 11 – 17 ans	
ALSH 11 -17	Planète Jeunes - Chaussée St Vincent – 78580 Maule
ALSH 11 -17	Espace Jeunesse – 17 Grande Rue – 78810 Feucherolles
ALSH 11 -17	Club Ado – Salle des fêtes “La Comédie” - 78580 Bazemont
ALSH 11 -17	Espace Jeunesse – 2 pl Henri Hamel 78860 Saint Nom La Bretêche

ANNEXE 3 - MODALITES DE PILOTAGE STRATEGIQUE ET OPERATIONNEL ET SUIVI DE LA CTG

Les instances.

La Ctg signée entre la Caf des Yvelines et la CCGM a aussi pour objectifs de clarifier les champs de compétence et d'intervention des partenaires et de favoriser la complémentarité et l'articulation des interventions de chacun des acteurs locaux.

A ce stade, différentes instances partenariales voire groupes de travail sont déjà à l'œuvre sur le territoire.

Dispositif (de rattachement)	Nom de l'instance	Missions	Composition	Péodicité de réunion
	Commission Enfance, Jeunesse, Culture, sport projet lié à la petite enfance et vie des aînés	Mise en place du plan d'action suite à l'Analyse des Besoins Sociaux du Territoire	Conseillers communautaires	1 fois par trimestre
	Temps InterCentres ALSH	Harmoniser les services ALSH sur les temps des mercredis et des vacances scolaires	Directeurs des centres de loisirs	1 fois par trimestre

Le pilotage de la Ctg nécessite une organisation spécifique permettant d'appréhender globalement à l'échelle du territoire les différentes politiques menées et leurs effets.

Pour ce faire, un comité de pilotage est mis en place conformément à l'article 6 de la présente Ctg.

Le chargé de coopération (cf. annexe 5).

Pour favoriser le soutien à l'atteinte des objectifs de développement et de structuration d'une offre de service globale et de qualité sur le territoire, il est nécessaire d'identifier une fonction de coopération entre les acteurs du territoire.

Cette fonction de coopération met également en réseau les acteurs du territoire pour créer des synergies, se saisir de coopération et de mutualisations et accroître in fine l'efficacité des interventions. Cette fonction pourra être portée par un (e) professionnel, (le) « chargé de coopération », dont les missions et activités sont identifiées au référentiel métier annexé à la présente convention.

Le contenu et l'organisation de la fonction de coopération doivent être arrêtés d'un commun accord. La Caf apporte son expertise concernant les attendus du poste et émet un avis sur le choix de la collectivité, préalablement à la phase finale du recrutement.

ANNEXE 4 - METIER DE CHARGE DE COOPERATION

Définition	<p>Met en œuvre les orientations stratégiques de la collectivité locale en matière de développement et de redynamisation d'un territoire. Sur un mode partenarial et selon plusieurs thématiques d'intervention possibles, il participe au pilotage et la contractualisation des projets en coordonnant les différentes interventions de politiques publiques mises en œuvre dans le cadre du projet de territoire. Il propose des éléments d'arbitrage et accompagne les prises de décision en partageant l'information en continu et en mobilisant des expertises externes. L'enjeu de son poste réside dans le renforcement de la fluidité de l'ensemble de la chaîne de responsabilité : celle-ci doit concilier priorité politique et prise en compte des enjeux locaux. Elle s'appuie sur une dynamique « descendante » : pour tenir compte des orientations stratégiques, des leviers et contraintes budgétaires et des impératifs opérationnels ; et sur une dynamique « ascendante » : pour construire des dispositifs adaptés aux besoins et aux spécificités locales et accompagner l'innovation sociale.</p>
Contexte	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Évolution des politiques publiques, des missions de service public et des modes sociétaux : plan de cohésion sociale, principes du développement durable et de démocratie locale, politiques d'emploi, d'aménagement, d'économie solidaire, d'habitat, etc. ▪ Mutations institutionnelles, développement de l'intercommunalité et recomposition des territoires et de leur articulation : évolution de la représentation de l'État en territoire (développement des agences nationales, etc..), processus de décentralisation et renforcement de l'échelon régional et local. Développement de l'intercommunalité et des logiques de coopération ▪ Développement des démarches de pilotage, de contractualisation et d'appui aux territoires : Déclinaisons opérationnelles des orientations stratégiques définies dans le cadre du Sdsf/Sdavs dans les conventions territoriales globales (Ctg), contrats territoriaux, contrats urbains de cohésion sociale, contrats d'agglomération), développement des modes de concertation des dispositifs partenariaux et contractualisés, des appels à projet, évolution des outils de la gouvernance locale et de la promotion du territoire (SEM, SPL, GECT, agences de développement, etc.), développement des outils de planification et d'observation. Développement des politiques publiques globales et transverses ▪ Développement des dispositifs de démocratie locale et de proximité : Changement des techniques et des modes de travail : logiques de transversalité et de management par projets, relations en réseau, travail coopératif en ligne, technologies de l'information et de la communication. Diversification de la demande des familles : flexibilité des horaires
Attendus	<ul style="list-style-type: none"> ► Conduite des diagnostics territoriaux ou thématiques et notamment « inclusion » en matière d'accès des enfants issus de familles défavorisées (ainsi que ceux porteurs de handicap) et d'offres disponibles pour ces enfants ► Assistance et conseil auprès des élus et des comités de pilotage <ul style="list-style-type: none"> – Établir un état des lieux des dispositifs et acteurs du développement territorial – Identifier des tendances et facteurs d'évolution – Conseiller et/ou réaliser des prestations de service et d'accompagnement des porteurs de projet – Repérer les leviers d'intervention possibles de la collectivité – Traduire les orientations politiques en plans d'action – Proposer les modalités de mise en œuvre des projets locaux et des programmes d'actions ► Accompagnement de la réalisation des objectifs prioritaires du projet de territoire inscrit dans la Ctg <ul style="list-style-type: none"> – Contribuer à la construction d'une stratégie de développement territorial concevoir, formaliser, conduire des programmes, contrats, procédures ou des projets opérationnels

	<ul style="list-style-type: none"> – Poursuivre le maillage territorial, l'accessibilité et la qualité des modes d'accès au jeune enfant : avec une attention particulière à l'accueil des enfants en situation de handicap et/ou de pauvreté – Soutenir la diversification et l'accessibilité de l'offre de loisirs, notamment sur le temps du mercredi et des vacances – Poursuivre le développement des actions favorisant l'autonomie des jeunes et leur insertion
Activités	<ul style="list-style-type: none"> ► Impulser et mettre en œuvre les politiques « petite-enfance, enfance-jeunesse et éducation, parentalité, logement et accès aux droits » – Assurer un conseil auprès des élus et des comités de pilotage – Traduire les orientations politiques en plans d'actions – Repérer les marges de manœuvre et saisir les opportunités – Élaborer l'évaluation des engagements contractuels liés à la mise en place du projet de territoire – Accompagner l'élaboration du schéma de développement territorial (Ctg) – Mettre en œuvre les outils de suivi, d'observation et d'évaluation des dispositifs ► Mettre en adéquation l'offre d'accueil aux besoins des familles – Participer au diagnostic socio-économique du territoire – Évaluer les demandes et les attentes des familles et les qualifier en besoins – Animer et suivre les commissions d'admission ► Animer la mise en réseau des acteurs – Identifier et mobiliser les partenaires stratégiques – Être en lien permanent avec les collaborateurs et les chargés de développement territorial – Développer des actions transversales en interne avec les différents services de la collectivité et en externe avec les acteurs du secteur de l'enfance, de l'éducation, de la jeunesse, de la parentalité, de la vie sociale ► Organiser et animer la relation avec la population – Favoriser l'expression et la mobilisation des habitants – Développer et animer des dispositifs de concertation et de participation avec le public – Concevoir et développer des supports d'information – Réguler les relations entre institutions, acteurs et population – Pérenniser et valoriser la participation des habitants à la mise en œuvre des politiques de développement

ANNEXE 5 – EVALUATION

La démarche d'évaluation porte sur 2 volets complémentaires.

1. Evaluation des actions mises en place dans le cadre de la CTG.

Au regard du plan d'actions, chaque fiche action comprendra des critères d'évaluation.

2. Evaluation de la démarche Ctg sur le territoire au regard des objectifs suivants :

Améliorer la lisibilité de l'intervention de la Caf.

La Caf est-elle mieux repérée dans ses rôle et missions ? Par les familles, par les acteurs locaux ?
Les familles et les partenaires sollicitent-ils la Caf à bon escient ?

Améliorer le partenariat local.

En quoi la CTG a renforcé le partenariat ?

Quels sont les impacts de la démarche CTG sur le partenariat entre les signataires CTG, sur les relations entre les partenaires du territoire et l'articulation de leurs interventions ?

Proposer des offres de services adaptées aux besoins des habitants du territoire.

Des services ou structures nouveaux ont-ils été créés ?

Les services ou structures existantes ont-ils été optimisés ? (Fréquentation, coût...)

Des nouveaux habitants fréquentent-ils ces services et/ou structures ?

Les modalités plus précises d'évaluation (rythme, participants, indicateurs qualitatifs, ...) ainsi que les questions évaluatives feront l'objet d'un groupe de travail.

Elles seront présentées et validées par le Comité de Pilotage annuel.

La fonction de coopération.

Les effets de la fonction de coopération seront mesurés au terme de l'engagement pluriannuel et seront appréciés au regard :

- des attendus et des activités figurant dans le référentiel d'emploi annexé ;
- des objectifs de développement de nouveaux services, de nouveaux partenariats et/ ou de nouvelles prises de compétences à l'échelon de l'intercommunalité fixées dans le cadre de la Ctg.

Les indicateurs d'évaluation sur cette fonction de coopération seront donc identifiés dès la signature de la Ctg.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le

ID : 078-200034130-20251219-2025_12_81-DE